



SIXIÈME (6^E) RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

Le 6 mai 2015
Téléconférence

PROCÈS-VERBAL

1. Vérification du quorum et ouverture de la réunion

CÉD NORD-OUEST	CÉD NORD-EST	CÉD SUD
Étaient présents :		
Francine Cyr Alain Martin Anne-Marie Paradis	Richard Gallant Mario Pelletier	Roger Martin
Était absent :		
	Roger Boudreau	Gérard Mcken Willy Wilondja
Était également présente : Chantal Ouellette, secrétaire et responsable administrative des CÉD		

2. Renvoi à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick pour clarifier la constitutionnalité du transport scolaire unilingue

2.1. La FCÉNB comme intervenante à la Cour d'appel

Les 3 CÉD sont d'avis qu'il est important que la FCÉNB donne son appui au ministre dans ce renvoi. Il sera important d'apporter des arguments solides car ce jugement aura des impacts au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Résolution 2014-2015/32

Il est dûment proposé et appuyé

Que la FCÉNB fasse la demande pour être intervenante au renvoi à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick pour clarifier la constitutionnalité du transport scolaire unilingue.

ADOPTÉ

2.2. La FNCSF comme intervenante à la cour d'appel

La FNCSF a fait parvenir une lettre à la FNCSF dans laquelle elle demande l'appui de la FCÉNB dans le cadre de son intervention devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Clarifications :

La FNCSF fera entre autres une demande auprès du PADL pour couvrir une partie des coûts à encourir pour être intervenante auprès de la Cour d'appel.

Il sera important qu'il y ait un partenariat et de la concertation entre la FNCSF, la FCÉNB et les CÉD.

Résolution 2014-2015/33

Il est dûment proposé et appuyé

Que la FCÉNB signifie son appui à la FNCSF afin qu'elle soit intervenante à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick

ADOPTÉ

La réunion est levée est à 12 h 35.

Gérard McKen, président

Chantal Ouellette, secrétaire